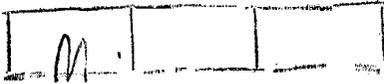


COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
IS/22
11 juin 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

19 DEC 1950



Lettre en date du 10 juin 1949
adressée par M. Walter Eytan,
Chef de la Délégation israélienne,
au Secrétaire principal
de la Commission de Conciliation.

Cher Monsieur Azcárate,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir attirer l'attention de la Commission de Conciliation sur les faits suivants qui se rapportent à l'incident récent de Jérusalem..

Au mois d'avril, cette année, un accord a été réalisé entre les représentants d'Israël et de Transjordanie au sujet de la division entre les deux pays de la zone de Government House. Aux termes de cet accord, l'ensemble de cette zone a été divisé, à l'exception de Government House proprement dit, qui a été laissé entre les mains du personnel des Nations Unies-

A la suite de cet accord et conformément à ses dispositions, les troupes de la Légion arabe ont occupé la majeure partie de la zone attribuée à la Transjordanie, tandis qu'on a manifesté la prise de possession, du côté israélien, en faisant exécuter des travaux de clôture et de labourage par des militaires.

Il semble que cet accord conclu par des représentants officiellement accrédités, le Général Riley en étant pleinement informé, ait ensuite été contesté par la Transjordanie, ce qui a créé le récent "incident". Les troupes israéliennes n'ont effectué aucun mouvement, si ce n'est ainsi qu'il a été prévu dans l'accord primitif.

Etant donné l'ambiguïté de cette situation, le Lieutenant-Colonel M. Dayan, commandant les forces israéliennes à Jérusalem, a maintenant offert de négocier un nouvel accord et a déclaré qu'il était disposé, en témoignage de bonne volonté, à retirer ses troupes pendant la durée des négociations, sous réserve que le Commandant transjordanien accepte d'agir de même.

Je crois savoir que le Général Riley a reçu de cette offre s'est rendu à Amman pour en transmettre la teneur aux autorités transjordanienues. Telle est la situation actuelle.

Les renseignements dont je dispose me permettant de répéter ce que j'ai déclaré hier à la Commission, - cet "incident" semble relever entièrement de la compétence de la Commission Mixte d'Armistice. Cette Commission, présidée par le Général Riley, semble heureusement avoir déjà, sur la voie du règlement, fait d'importants progrès qui s'accentueraient surtout si les autorités trans jordanienne, qui ont contesté l'accord précédent, acceptaient d'en négocier un nouveau.

Je suis convaincu qu'il n'est pas fondé de dire que cet incident gêne le développement des conversations de Lausanne. Veuillez agréer, etc...

(s.) Walter Eytan.